

ELECTION
DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2016-2017

MODALITES DE VOTE

QUI VOTE ?

- chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections

QUAND VOTER ?

- **le jour du scrutin**, vendredi 7 octobre 2016, directement au bureau de vote du collège, de 13 h 30 à 17 h 30 (salle de réunion située à l'administration entre les bureaux du Principal et de la Principale Adjointe).

ou bien

- **par l'intermédiaire des élèves** qui ramèneront les enveloppes « retour » fermées (**une par parent**), à la Vie Scolaire **entre le vendredi 30 septembre et le vendredi 7 octobre** → *L'élève remet l'enveloppe à un surveillant qui la glissera dans l'urne après avoir complété la liste d'émargement avec mention « vote par correspondance ».*

ou bien

- **par correspondance** (envoi par La Poste) à partir du vendredi 30 septembre.
Attention ! Les enveloppes « retour » (une par parent) devront arriver au collège au plus tard le vendredi 7 octobre. Donc penser à les poster deux ou trois jours auparavant.

COMMENT VOTER ?

Première possibilité : voter le vendredi 7 octobre (jour du scrutin) de 13 h 30 à 17 h 30 :

- mettre le bulletin de vote de son choix dans l'enveloppe bleue,
- déposer dans l'urne le vote,
- émarger la liste des électeurs.

Deuxième possibilité : voter par correspondance du 29 septembre au 7 octobre

- mettre le bulletin de vote de son choix dans l'enveloppe bleue,
- mettre l'enveloppe bleue dans l'enveloppe « retour » de couleur blanche (une par parent),
- cette enveloppe « retour » blanche se présente de la manière suivante :
 - Au recto, l'adresse du collège avec la mention « *élections au conseil d'administration* »,
 - Au verso, une étiquette indiquant le nom et l'adresse du parent votant et le tampon « *signature* ».
 - **Attention ! Sous le tampon « signature », NE PAS OUBLIER DE SIGNER sinon votre vote ne pourra pas être pris en compte.**
- **REMETTRE A VOTRE ENFANT LES ENVELOPPES (une par parent) POUR QU'IL LA DEPOSE A LA VIE SCOLAIRE OU BIEN ENVOYER L'ENVELOPPE (une par parent) PAR LA POSTE (à poster au plus tard le lundi 3 ou le mardi 4 octobre).**

QUEL EST LE MODE DE SCRUTIN ?

Il s'agit d'un scrutin de liste. En conséquence,

**LES RATURES ET LES INSCRIPTIONS
SUR LE BULLETIN DE VOTE SONT INTERDITES**